



contravention reçu pour ma fille durant le confinement

Par **sch...**, le **29/04/2020** à **11:44**

Bonjour,rrnrnJe viens de recevoir une contravention pour ma fille de 16ans, qui avait rencontré les gendarmes lors d'une sortie pour promener notre chienne.rrnrnJe ne comprends pas la description de l'infraction : "violation d'une mesure préfectorale restrictive de déplacement, adoptée dans une circonscription territoriale, où l'état d'urgence sanitaire est déclaré".rrnrnPourriez-vous m'éclairer sur la signification de cette phrase ?rrnrnMerci beaucoup d'avance.rrnrnCordialement.

Par **Lag0**, le **29/04/2020** à **14:23**

Bonjour,rrnrnVotre fille se trouvait certainement dans un lieu interdit durant le confinement par arrêté préfectoral. De nombreux endroits sont ainsi interdits aux promeneurs, plages, forêts, parcs, etc.